

# ANNEXE D – CRITÈRES S’APPLIQUANT AUX AVANTAGES POUR LES INUITS ET LE NUNAVUT ET CRITÈRES D’ÉVALUATION TECHNIQUE

Il ne suffit pas de déclarer la conformité à un critère. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement dans leur proposition que tous les critères obligatoires sont respectés. Si l’un de ces critères n’est pas respecté, la proposition sera déclarée non conforme, et elle sera rejetée d’emblée.

## 1. CRITÈRES D’ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

No	EXIGENCE	Exigences de présentation des soumissions	SATIS FAIT	NON SATISFAIT	EXPLICATION

<p style="text-align: center;"><b>MA1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la livraison des produits livrables nommés dans la liste des produits livrables prévus au contrat de l'énoncé des travaux.</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter la description d'un projet ou d'un contrat pour chaque section nommée dans la colonne des exigences de présentation de la soumission.</p> <p>i. Les projets ou contrats doivent avoir été achevés ou réalisés au cours des dix (10) dernières années (avant la clôture des soumissions).</p> <p>ii. Les projets ou les contrats soumis doivent répondre aux sections obligatoires inscrites à la colonne des exigences de présentation des soumissions et être d'une portée et d'une ampleur similaires à celles des travaux décrits dans l'EDT.</p> <p>iii. Tout projet ou contrat énoncé doit être d'une valeur de 500 000 \$ canadiens ou plus.</p> <p>iv. Un seul projet ou contrat peut représenter plus d'un produit à livrer dans la liste des produits à livrer de l'énoncé des travaux.</p> <p>*Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets ou</p>	<p>Pour recevoir la mention « satisfait », le soumissionnaire doit indiquer au minimum un (1) projet ou contrat et tous les renseignements requis qui démontrent son expérience pour les éléments suivants des produits livrables obligatoires figurant dans la Liste des produits livrables prévus au contrat : Énoncé des travaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. plan d'installation et de transition;</li> <li>2. plan de transport;</li> <li>3. étude et calculs de la fiabilité du système;</li> <li>4. réunions d'étape et d'examen critique de la conception, ordres du jour, procès-verbaux et documents;</li> <li>5. procédures, plan et rapport d'essai de réception en usine et sur place;</li> <li>6. fabrication de prototypes ou d'unités de production de systèmes d'alimentation conçus sur mesure;</li> <li>7. manuels de fonctionnement et d'entretien (F et E);</li> <li>8. dessins d'après exécution;</li> <li>9. plan de gestion du projet;</li> <li>10. calendrier de projet;</li> <li>11. Formation en matière de O&amp;M</li> <li>12. garantie.</li> </ol> <p>Le ou les projets ou contrats doivent inclure les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. titre;</li> <li>2. valeur;</li> <li>3. durée;</li> <li>4. nom du client;</li> <li>5. références professionnelles;</li> <li>6. rôle du soumissionnaire;</li> <li>7. similarité ou pertinence du projet ou du contrat par rapport à la</li> </ol>			
---	--	--	--	--	--

	<p>de contrats antérieurs semblables pour démontrer l'expérience du soumissionnaire : (i) le projet ou le contrat doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (peut comprendre l'expérience acquise par un sous-traitant proposé du soumissionnaire);</p>	<p>section concernée de l'énoncé de travail référencé ci-dessus.</p>			
--	--	--	--	--	--

<p><b>MA2</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la solution qu'il propose respecte ou dépasse les spécifications techniques énumérées à l'appendice B de l'annexe A.</p>	<p>Pour recevoir la mention « satisfait », le soumissionnaire doit fournir un <u>dossier d'étude préliminaire et de définition (d'au moins 8 pages)</u> de sa solution proposée, qui comprend au moins ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• portée et aperçu du projet;</li> <li>• buts et objectifs de la conception;</li> <li>• description de la solution proposée, y compris tous les sous-systèmes et éléments;</li> <li>• diagramme conceptuel et croquis de la solution proposée montrant tous les sous-systèmes et éléments;</li> <li>• coûts annuels prévus pour l'entretien préventif et correctif;</li> <li>• étude et calculs de la fiabilité du système.</li> </ul> <p>• Pour obtenir la mention « satisfait », le dossier de conception doit comprendre <u>une explication technologique détaillée de la manière dont la solution proposée satisfait ou dépasse toutes les exigences des spécifications techniques (appendice B).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'explication doit être divisée en sections et en sous-sections, chacune correspondant à sa section ou sous-section de l'appendice B. Chaque explication doit mentionner les éléments ou sous-systèmes de la solution proposée qui répondent à l'exigence de la spécification.</li> <li>• L'explication doit décrire clairement comment chaque élément ou module serait conçu et</li> </ul>			
-------------------	---	--	--	--	--

		<p>testé conformément aux spécifications. Elle doit aussi décrire clairement les principes de fonctionnement ou la spécification technique d'un sous-système ou équipement qui sont utilisés pour répondre à l'exigence de spécification du système et comment ils la satisfont.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une description de la manière dont chaque élément ou module serait conçu et testé conformément au projet</li><li>• Si une exigence de spécification technique ne peut pas être explicitement expliquée lors de la phase de proposition, le soumissionnaire doit, pour y répondre, énumérer au moins trois (3) solutions techniques potentielles qui seront explorées pendant la phase de conception du contrat. Il doit expliquer le concept général et les technologies et équipements utilisés dans la solution potentielle.</li><li>• Le dossier de conception doit clairement démontrer comment la conception de la solution proposée fonctionnera pendant 20 ans et ne nécessitera qu'une maintenance minimale, voire aucune maintenance.</li><li>• Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans son dossier de conception que la solution qu'il propose comprendra la garantie requise</li></ul>			
--	--	---	--	--	--

No	EXIGENCE	Exigences de présentation des soumissions	SATIS FAIT	NON SATISFAIT	EXPLICATION
		conformément aux exigences du cahier des charges.			

## 2. CRITÈRES TECHNIQUES – COTÉS

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOT E	Exigence de présentation des soumissions

R1	<p>Plan d'approvisionnement social</p> <p>Le plan sera évalué selon la mesure dans laquelle il démontre une compréhension claire de l'approvisionnement social et de l'ACS+ dans la main-d'œuvre et une approche réalisable de la sensibilisation à l'approvisionnement social et à l'ACS+.</p> <p>*L'ACS+ tel que défini par le gouvernement du Canada : <a href="https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html">https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html</a></p>	<p>0 point – le plan d'approvisionnement social est insuffisant pour bien répondre aux critères. Cela signifie que le soumissionnaire ne comprend pas du tout ou comprend très mal les exigences, et qu'il y a un manque important d'information.</p> <p>10 points – le plan d'approvisionnement social décrit une bonne connaissance de l'approvisionnement social et de l'ACS+, ainsi qu'une bonne approche pour appliquer l'ACS+. Un bon plan comprend la plupart des éléments énoncés, mais pas tous, et comporte des lacunes notables.</p> <p>20 points – le plan d'approvisionnement social décrit une très bonne connaissance de l'approvisionnement social et de l'ACS+ et une très bonne approche pour appliquer l'ACS+. Un très bon plan est un plan qui aborde tous les éléments énoncés, mais qui comprend des lacunes mineures.</p> <p>30 points – le plan d'approvisionnement social décrit une compréhension de l'approvisionnement social et de l'ACS+ à la fois excellente, efficace, adaptée aux besoins et plus que capable de répondre aux exigences. Un plan excellent et</p>	30	<p>Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.</p> <p>Le soumissionnaire devrait soumettre un plan qui démontre sa compréhension de l'approvisionnement social et de l'ACS+ dans son personnel actuel et la manière dont il ferait de la sensibilisation à l'approvisionnement social et à l'ACS+. Le plan doit répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques actuelles de votre personnel? Y a-t-il des segments de la population qui sont sous-représentés?</li> <li>2. Quels sont les obstacles à la participation des groupes sous-représentés? Des mesures peuvent-elles être adoptées pour contrer les obstacles perçus ou identifiés?</li> <li>3. De la formation est-elle offerte aux fournisseurs de soutien pour s'assurer qu'ils sont sensibles aux besoins de tous?</li> </ol>
----	---	--	----	--

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
		efficace répond très clairement à toutes les questions.			
R2	<p>Expérience* démontrée au cours des vingt (20) dernières années dans la <b>conception**</b> de systèmes d'alimentation.</p> <p>*Dans les cas où la soumission doit démontrer que le soumissionnaire possède de l'expérience : (i) le soumissionnaire lui-même doit avoir fourni le(s) service(s). Il peut également inclure l'expérience de tout sous-traitant proposé du soumissionnaire.</p> <p>** Une conception est un plan ou une spécification pour la construction d'un objet ou d'un système ou le résultat de ce plan ou de cette spécification sous la forme d'un prototype, d'un produit ou d'un processus. Le verbe à la conception exprime le processus de développement d'une conception.</p>	<p>Aucune expérience = 0 point</p> <p>Expérience de plus de 0 à 2 ans = 1 point</p> <p>Expérience de plus de 2 à 7 ans = 2 points</p> <p>De plus de 7 ans à 12 ans = 3 points</p> <p>Expérience de plus de 12 à 15 ans = 4 points</p> <p>Expérience de plus de quinze (15) ans = 5 points</p>	5		Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.



No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R3	<p>Expérience démontrée au cours des vingt (20) dernières années dans la <b>fabrication**</b> de systèmes d'alimentation.</p> <p>*Dans les cas où la soumission doit démontrer que le soumissionnaire possède de l'expérience : (i) le soumissionnaire lui-même doit avoir fourni le(s) service(s). Il peut également inclure l'expérience de tout sous-traitant proposé du soumissionnaire.</p> <p>** La fabrication est définie comme la création de nouveaux produits, à partir de matières premières ou de composants.</p>	<p>Aucune expérience = 0 point</p> <p>Expérience de plus de 0 à 2 ans = 1 point</p> <p>Expérience de plus de 2 à 7 ans = 2 points</p> <p>De plus de 7 ans à 12 ans = 3 points</p> <p>Expérience de plus de 12 à 15 ans = 4 points</p> <p>Expérience de plus de quinze (15) ans = 5 points</p>	5		<p>Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.</p>

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R4	<p>Expérience démontrée au cours des vingt (20) dernières années dans la <b>maintenance**</b> de systèmes d'alimentation.</p> <p>*Dans les cas où la soumission doit démontrer que le soumissionnaire possède de l'expérience : (i) le soumissionnaire lui-même doit avoir fourni le(s) service(s). Il peut également inclure l'expérience de tout sous-traitant proposé du soumissionnaire.</p> <p>** Le sens technique de la maintenance comprend les vérifications fonctionnelles, l'entretien, la réparation ou le remplacement des dispositifs, équipements, machines, infrastructures de construction et services publics nécessaires dans les installations industrielles.</p>	<p>Aucune expérience = 0 point</p> <p>Expérience de plus de 0 à 2 ans = 1 point</p> <p>Expérience de plus de 2 à 7 ans = 2 points</p> <p>De plus de 7 ans à 12 ans = 3 points</p> <p>Expérience de plus de 12 à 15 ans = 4 points</p> <p>Expérience de plus de quinze (15) ans = 5 points</p>	5		<p>Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.</p>

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R5	<p>Expérience démontrée au cours des vingt (20) dernières années dans l'<b>installation</b>** de systèmes d'alimentation.</p> <p>*Dans les cas où la soumission doit démontrer que le soumissionnaire possède de l'expérience : (i) le soumissionnaire lui-même doit avoir fourni le(s) service(s). Il peut également inclure l'expérience de tout sous-traitant proposé du soumissionnaire.</p> <p>**<i>L'installation</i> est le processus de préparation à l'utilisation du matériel ou des logiciels.</p>	<p>Aucune expérience = 0 point</p> <p>Expérience de plus de 0 à 2 ans = 1 point</p> <p>Expérience de plus de 2 à 7 ans = 2 points</p> <p>De plus de 7 ans à 12 ans = 3 points</p> <p>Expérience de plus de 12 à 15 ans = 4 points</p> <p>Expérience de plus de quinze (15) ans = 5 points</p>	5		<p>Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.</p>

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R6	<p>Expérience démontrée au cours des vingt (20) dernières années dans <b>l'essai et la mise en service***</b> de systèmes d'alimentation.</p> <p>*Dans les cas où la soumission doit démontrer que le soumissionnaire possède de l'expérience : (i) le soumissionnaire lui-même doit avoir fourni le(s) service(s). Il peut également inclure l'expérience de tout sous-traitant proposé du soumissionnaire.</p> <p>**L'essai vise à découvrir à quel point quelque chose fonctionne bien. Dans le cas de cette exigence, est de trouver comment le système fonctionne dans une série prédéfinie d'essais et de procédures.</p> <p>*** Signifie le processus de vérification technique après la construction par lequel le l'entrepreneur s'assure que le système produit est adapté à son usage et prêt pour son usage prévu.</p>	<p>Aucune expérience = 0 point</p> <p>Expérience de plus de 0 à 2 ans = 1 point</p> <p>Expérience de plus de 2 à 7 ans = 2 points</p> <p>De plus de 7 ans à 12 ans = 3 points</p> <p>Expérience de plus de 12 à 15 ans = 4 points</p> <p>Expérience de plus de quinze (15) ans = 5 points</p>	5		<p>Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.</p>

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R7	<p>Expérience démontrée au cours des quinze (15) dernières années dans la fourniture d'un soutien en service pour les systèmes d'alimentation.</p> <p>*Dans les cas où la soumission doit démontrer que le soumissionnaire possède de l'expérience : (i) le soumissionnaire lui-même doit avoir fourni le(s) service(s). Il peut également inclure l'expérience de tout sous-traitant proposé du soumissionnaire.</p>	<p>De plus d'un (1) an à 5 ans = 10 points  De plus d'un (5) an à 10 ans = 15 points  De plus d'un (10) an à 15 ans = 20 points  De plus de 15 ans = 25 points</p>	25		Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.
	<b>Total :</b>	<b>Note minimale de passage : 50</b>	<b>Note maximale : 80</b>		

### 3. CRITÈRES S'APPLIQUANT AUX AVANTAGES POUR LES INUITS ET LE NUNAVUT (CAI ET CAN) – COTÉS

Le soumissionnaire doit fournir un **régime d'avantages sociaux pour les Inuits (IB)** dans sa soumission conformément aux exigences de l'article 24 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut qui se rapporte aux contrats du gouvernement dans la région du Nunavut et doit inclure suffisamment de détails pour démontrer comment les critères s'appliquant aux avantages pour les Inuits et pour le Nunavut énumérés ci-dessous seront respectés. Le régime d'avantages sociaux pour les Inuits doit inclure un plan écrit d'engagements, de mesures et de procédures proposées à prendre pour offrir des avantages économiques durables et significatifs à long terme aux Inuits, applicables en vertu de la Directive du Nunavut sur l'entente sur les revendications territoriales globales pour la durée du contrat.

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R8	<p>Le soumissionnaire doit démontrer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations dotés de personnel dans la région du Nunavut où il exécute les travaux prévus au contrat.</p> <p>Ce critère vaut 5 % de l'ensemble des points d'évaluation des offres disponibles déterminés lors de la base de sélection.</p>	<p>Entrepreneur – Siège social – Propriété inuite de 51 à 100 % dans la région du Nunavut = 20 points</p> <p>Entrepreneur – Siège social – Propriété inuite de 5 à 50 % dans la région du Nunavut = 10 points</p> <p>Sous-traitant – Siège social – Propriété inuite de 51 à 100 % dans la région du Nunavut = 10 points</p> <p>Sous-traitant – Siège social – Propriété inuite de 5 à 50 % dans la région du Nunavut = 5 points</p>	20		<p>Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir des précisions au sujet des emplacements proposés. L'information devrait inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom;</li> <li>- l'adresse postale (ville, province ou territoire, code postal);</li> <li>- la preuve de propriété inuite;</li> <li>- le nombre d'années de présence de l'entreprise inuite dans la région désignée;</li> <li>- la brève description du travail qui sera effectué par l'entreprise inuite.</li> </ul>

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R9	<p><u>Engagement envers la main-d'œuvre inuite</u></p> <p>Les soumissionnaires seront évalués sur leur engagement à maximiser le recrutement et l'emploi de bénéficiaires inuits dans l'exécution des travaux prévus au contrat.</p> <p>Ce critère vaut 5 % de l'ensemble des points d'évaluation des offres disponibles déterminés lors de la base de sélection.</p>	<p>Le soumissionnaire recevra 5 points par tranche de 5 % de la valeur annuelle du contrat (hors taxes) consacrée au paiement des salaires et traitements des bénéficiaires inuits à temps plein ou partiel.</p> <p>5 % - 5 points  10 % - 10 points  15 % - 15 points  20 % et plus - 20 points</p>	20		<p>Pourcentage (%) de la valeur annuelle du contrat (hors taxes) consacré aux salaires et traitements versés aux employés à temps plein ou partiel effectuant des travaux dans le cadre du contrat, aux employés bénéficiaires inuits.</p> <p>Exemple  Année 1 : 600 000 \$ * 5 % = 30 000 \$  Année 2 : 350 000 \$ * 5 % = 17 500 \$  Année 3 : 1,8 M\$ * 5 % = 90 000 \$</p>

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R10	<p><u>Main-d'œuvre inuite : documents justificatifs</u></p> <p>Le soumissionnaire doit soumettre un plan sur la façon dont il respectera l'engagement du pourcentage de main-d'œuvre inuite énoncé dans R5.</p> <p>Le critère vaut 5 % des points d'évaluation de l'offre globale disponibles déterminés lors de la base de sélection.</p>	<p>0 point – La réponse du soumissionnaire n'était pas pertinente par rapport aux critères ou il n'a pas soumis de réponse.</p> <p>5 points – La réponse du soumissionnaire démontre une certaine compréhension des critères. La stratégie proposée présente des lacunes importantes et risque de ne pas être conforme aux exigences.</p> <p>10 points – La réponse du soumissionnaire démontre une compréhension adéquate des critères. La stratégie proposée présente des lacunes mineures et devrait remplir la plupart des exigences.</p> <p>15 points – La réponse du soumissionnaire démontre une très bonne compréhension des critères. La stratégie proposée ne comporte aucune faiblesse importante et répondrait probablement à toutes les exigences.</p> <p>20 points – La réponse du soumissionnaire démontre une compréhension complète des critères. La stratégie proposée ne comporte aucune faiblesse apparente et donnerait probablement d'excellents résultats.</p>	20		<p>Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.</p> <p>Le plan devrait inclure les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. une liste détaillée des rôles et responsabilités qui seront pourvus par des Inuits;</li> <li>2. les détails de la valeur monétaire et du pourcentage de la main-d'œuvre qui sera composée de bénéficiaires inuits;</li> <li>3. les détails de la possibilité du perfectionnement des compétences et de l'expérience à acquérir;</li> <li>4. les explications sur la durabilité des emplois et les stratégies des ressources humaines pour l'embauche, la rétention et la gestion du personnel inuit;</li> </ol>



No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R11	<p><u>Programme de formation et de perfectionnement du personnel inuit : expérience</u></p> <p>Le soumissionnaire doit présenter un plan sur la façon dont il élaborera et gèrera un programme de formation et de perfectionnement du personnel inuit axé sur tous les niveaux du travail effectué dans le cadre du contrat.</p> <p>Le critère vaut 10 % des points d'évaluation de l'offre globale disponibles déterminés lors de la base de sélection.</p>	<p>0 point – La réponse du soumissionnaire n'était pas pertinente par rapport aux critères ou il n'a pas soumis de réponse.</p> <p>10 points – La réponse du soumissionnaire démontre une certaine compréhension des critères. La stratégie proposée présente des lacunes importantes et risque de ne pas être conforme aux exigences.</p> <p>20 points – La réponse du soumissionnaire démontre une compréhension adéquate des critères. La stratégie proposée présente des lacunes mineures et devrait remplir la plupart des exigences.</p> <p>30 points – La réponse du soumissionnaire démontre une très bonne compréhension des critères. La stratégie proposée ne comporte aucune faiblesse importante et répondrait probablement à toutes les exigences.</p> <p>40 points – La réponse du soumissionnaire démontre une compréhension complète des critères. La stratégie proposée ne comporte aucune faiblesse apparente et donnerait probablement d'excellents résultats.</p>	40		<p>Il est recommandé que la réponse du soumissionnaire ne dépasse pas deux (2) pages.</p> <p>Le plan devrait inclure les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les détails sur les ressources que le soumissionnaire réservera à la mise en œuvre d'un programme efficace;</li> <li>- les détails sur le type de formation offerte et sa pertinence par rapport au contrat;</li> <li>- le nombre d'Inuits à former;</li> <li>- les compétences que le programme développera, ainsi que les stratégies et les engagements pour retenir les Inuits qui ont terminé la formation.</li> </ul>

No	EXIGENCE	GUIDE DE COTATION	MAX POINTS	NOTE	Exigence de présentation des soumissions
R12	<p><u>Propriété inuite : engagement</u></p> <p>Le soumissionnaire sera évalué en fonction de son engagement ferme à maximiser les entreprises inuites ou les sociétés appartenant à des Inuits pour les travaux prévus au contrat.</p> <p>Ce critère vaut 10 % de l'ensemble des points d'évaluation des offres disponibles déterminés lors de la base de sélection.</p>	<p>Des points seront accordés au soumissionnaire en fonction d'un pourcentage du nombre total possible de points :</p> <p><math>(c) / (a) \times 100 = \% \times \text{points disponibles} = \text{points accordés}</math></p> <p>Exemple  Valeur du contrat = (a) = (b) + (c)  Valeur du soumissionnaire principal (non inscrit dans les registres des entreprises inuites) = (b)  Valeur du sous-traitant dans les registres des entreprises inuites = (c)</p> <p>(a) = 100 000 \$  (b) = 70 000 \$  (c) = 30 000 \$</p> <p><math>30\,000 \\$ / 100\,000 \\$ \times 100 = 30 \%</math>  * 40 = 12 points</p>	40		<p>Si le soumissionnaire ou l'entrepreneur principal est une entreprise inuite ou une société appartenant à des Inuits, il faut inclure le montant proportionnel à la quantité de travail effectuée.</p>
	<b>Total :</b>	<b>Note minimale de passage : 84</b>	<b>Note maximale : 140</b>		